

Thème : Violences intrafamiliales et contrôle coercitif : une nouvelle approche de la compréhension des violences intrafamiliales

Date : Vendredi 3 octobre 2025 de 14h00 à 17h00

Lieu : Blois

Pré-requis : être avocat, connaissances de base de la matière ciblée / **Niveau :** 2

Objectif :

- *Permettre l'acquisition d'outils et de réflexes pour faciliter l'accueil, l'accompagnement et la défense des clients(es) victimes de violences intrafamiliales dans le cadre de l'exercice professionnel de l'avocat.*

Méthodes mobilisées :

Programme :

Présentations de différents thèmes :

- **Exposés des signes cliniques du syndrome post-traumatique des personnes victimes de violence intra familiales**
- **Exposé des notions du contrôle coercitif sur la base des travaux de Madame Andreea GRUEV-VINTILA**

Moyens pédagogiques : Support vidéo d'exposés de professionnels sur les signes cliniques et power point sur le contrôle coercitif

Modalités d'évaluation finale : un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

Intervenante

Maître Françoise ARTUR, Avocate honoraire, Ancienne Bâtonnière.

Informations importantes :

- **Date limite des inscriptions :** 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)
- **Tarifs :** Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 85€ la demi-journée de formation (hors abonnement) et 45€ pour les avocats « jeune Barreau » Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet www.avocats-eco.fr ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2024 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECO A. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.